

CHÂTEAULIN

EN DIRECT SUR VOTRE SMARTPHONE !



Toute l'actualité de la mairie en temps réel

Avec Citykomi®, l'application des collectivités **zéro pub** **zéro donnée** **personnelle.**

- 1** TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION CITYKOMI®
C'est gratuit !
- 2** FLASHEZ CE QR CODE pour vous abonner
- 3** RECEVEZ VOS ALERTES EN DIRECT sur votre smartphone

CITYKOMI.

Châteaulin en direct sur votre smartphone ou tablette.

Depuis quelques mois, la mairie informe ses citoyens sur smartphones et tablettes avec un nouveau service de notifications en temps réel. Grâce à l'application Citykomi® la mairie vous prévient directement sur votre smartphone ! Une rue en travaux ce matin ? Une coupure de courant demain ? La date du prochain événement culturel ou encore une alerte météo à ne pas manquer ? Avec Citykomi® vous êtes informé en direct. C'est gratuit et sans engagement. L'abonnement est anonyme pour protéger vos données personnelles (pas de création de compte). Chaque citoyen est libre de s'abonner à sa guise et ne recevra que les informations souhaitées publiées par la commune. Pour recevoir les actualités et les alertes, téléchargez l'application Citykomi® sur AppStore ou Google Play, scannez le QR code ci-dessus ou recherchez Châteaulin dans l'application via la petite loupe. Voilà, c'est fait !

OBJETS PERDUS/TROUVÉS. Contactez la mairie.

Il arrive que des clefs, des portables, des doudous, des lunettes ou autres objets de valeur soient perdus. N'hésitez pas à contacter la mairie pour y rechercher un objet perdu ou pour y apporter un objet que vous auriez trouvé !
Mairie : 02 98 86 10 05 - accueil@chateaulin.fr

CABINET MÉDICAL SECONDAIRE.

Le dispositif est en place au CIOS.

Depuis le 18 janvier, 10 médecins de SOS médecins assurent des consultations les lundis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 18 h 30. La prise de rendez-vous se fait uniquement par téléphone au 02 98 34 16 66 (standard ouvert de 8 h à 19 h). La prise en charge des patients se fait au cœur du centre-ville, au CIOS, situé au 40, Grand' Rue. Des travaux ont été réalisés afin que l'établissement se prête à cette nouvelle activité.

FACEBOOK DE LA VILLE. Mise en place d'une charte de bonne conduite.

Une charte a été rédigée afin que la page Facebook de la Ville soit un lieu d'échange sympathique et agréable pour tous (Ville de Châteaulin - Page de la mairie). Cette page vous informe de l'actualité de votre ville, des sorties culturelles du week-end à venir, des rendez-vous associatifs, sportifs... et vous rappelle toutes les informations pratiques dont vous avez besoin. La publication de messages et commentaires sur le mur de la page de la Ville de Châteaulin sont soumis au respect d'une charte de bonne conduite. Si le modérateur estime qu'une publication est non conforme aux bons usages du net, à la loi française ou à la charte de bonne conduite, il se réserve le droit de supprimer le commentaire ou le contenu sans préavis. Vous pouvez consulter la charte sur le site web : chateaulin.fr (rubriques : Mairie / Publications-Communication / La page Facebook).

TICKETS LOISIRS. Pas d'activités pour les vacances de février.

Dans le contexte actuel lié à la Covid-19 et afin de ne faire courir aucun risque pour la santé des enfants et des jeunes ainsi que celle de leurs proches, la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) a décidé d'annuler l'organisation des tickets-loisirs pour les vacances de février.

MENUS SCOLAIRES. En ligne sur le site de la Ville.

Les enfants des écoles maternelles et élémentaires ont accès aux restaurants scolaires le midi, du lundi au vendredi. Des repas équilibrés et variés leur sont proposés, avec une mise en avant particulière des fruits et légumes. Retrouvez-les sur chateaulin.fr (rubrique vie locale, vie scolaire, menus scolaires).



La mairie appelle au civisme

DÉJECTIONS CANINES LAISSONS LA VILLE PROPRE, RAMASSONS LES CROTTES !

Il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à ramasser les déjections canines. Très négatives pour l'image de notre commune, les crottes de chiens sont aussi inacceptables en terme d'hygiène et de santé publique. Cela nuit à la qualité de vie, et à l'attractivité de la ville. Ramasser les crottes de son chien est un petit geste qui marque le respect au sein de la communauté d'habitants et une hospitalité envers les visiteurs. Pour rappel, les déjections canines sont interdites sur la voie publique et tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié à leur ramassage sur toute ou partie du domaine public communal. Les indélébiles s'exposent ainsi à 68 € d'amende (pouvant se majorer à 180 €).

SECOURS CATHOLIQUE.

Cours de français.

Bonne nouvelle ! Les cours de français reprennent en semaine dans le local du secours catholique de Châteaulin. Pour rappel ceux-ci sont gratuits et ouverts à tous, cependant le nombre d'élèves reste limité durant la crise sanitaire. Renseignements au 06 84 91 17 37.

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE.

Point sur les travaux.

L'ossature de la Maison de santé pluridisciplinaire étant en bois, la prochaine grande étape du chantier va constituer à lever les différents éléments. Les murs, actuellement fabriqués en atelier, seront transportés vers le chantier pour l'assemblage des différentes parties qui se fera avec la technique de construction dite de levage. Du 1^{er} au 19 février 2021, l'entreprise « MCA » va donc positionner et assembler les éléments préfabriqués entre eux à l'aide d'une grue. L'assemblage va se faire en 3 étapes : semaine 5 : aile Ouest - semaine 6 : aile Est - semaine 7 : partie centrale (phase la plus impressionnante !). Durant la fabrication de la structure en bois, l'entreprise « Albert Larvor & cie » de maçonnerie a réalisé les fondations et la dalle en béton armé.

DÉTENTION D'OISEAUX. Déclaration.

Particuliers détenteurs d'oiseaux, face au risque sanitaire élevé vis-à-vis de l'influenza aviaire, mettez vos animaux à l'abri des oiseaux sauvages :



- Enfermez vos volailles ou installez un filet de protection
- Déclarez vos animaux à la mairie du lieu de détention

Si une mortalité anormale est constatée, conservez les cadavres en les isolant et les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

DÉRATISATION. Passage sur Châteaulin.

L'entreprise de dératisation « Farago » mandatée par la mairie sera sur la ville du 1^{er} au 5 février. La société est spécialisée dans la lutte contre les nuisibles. Inscription en mairie au 02 98 86 10 05.

ENQUÊTE STATISTIQUE. Emploi, chômage et inactivité.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue. À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats. En cette période de crise sanitaire, il est particulièrement important de disposer d'indicateurs nous permettant de connaître l'état de notre économie. Madame Hélène Cariou, enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. La participation à l'enquête est obligatoire. Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

Les responsables des associations, ainsi que les nouveaux commerçants et artisans, qui souhaitent utiliser le Kastellin hebdo pour faire connaître leurs activités ou annoncer leurs manifestations sont invités à transmettre un texte de présentation 10 jours au plus tard avant la parution à communication@chateaulin.fr

Pour recevoir le Kastellin Hebdo dans votre boîte mail chaque vendredi, inscrivez-vous à communication@chateaulin.fr

www.chateaulin.fr - Suivez-nous sur Facebook !